

Faut-il parler néerlandais pour travailler en Belgique ?

Le possible rejet d'Enzo Scifo d'un poste d'entraîneur national pour maîtrise non suffisante du néerlandais relance le débat sur les connaissances linguistiques dans le plat pays.

Lch mich, zu Ihnen sprechen zu können, ik ben blij dat ik mij tot u kan richten, je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous » : chaque année, le Roi des Belges se plie à un exercice linguistique pour souhaiter de bons vœux ou une belle Fête nationale à ses compatriotes dans toutes les langues officielles du pays. Français, néerlandais, allemand : dans une Belgique de plus en plus fédérée, ce sont surtout les deux premières langues qui occupent le centre des débats.

Les clichés sont nombreux : n'est-ce pas Yves Leterme, alors ministre-président flamand, qui s'était fendu en 2006 d'un « *les francophones des communes à facilités ne sont pas en état intellectuel d'apprendre le néerlandais* » ?

Tour d'horizon des clichés linguistiques à la belge et... décryptage à l'épreuve des chiffres.

1 Le francophone est nul en néerlandais. Le cliché existe depuis longtemps, et semble confirmé par une étude de l'UCL publiée en 2014. Selon cette dernière, 70 % des jeunes diplômés estiment qu'ils n'ont pas un niveau de néerlandais suffisant pour travailler. Le pourcentage est énorme, surtout quand on le compare avec l'anglais : 80 % des diplômés considèrent posséder des compétences

suffisantes ou tout à fait suffisantes en anglais.

Ces chiffres ne valent que pour les universitaires. Mais quand on se penche au niveau secondaire, on se rend

compte que les élèves de la Communauté française choisissent de moins en moins le cours de néerlandais, selon les derniers chiffres communiqués par la ministre de l'Éducation Joëlle Milquet. À peine quatre élèves de première secondaire sur dix ont choisi de suivre des cours de néerlandais en 2014 (40,55 %), tous réseaux confondus, contre près d'un sur deux en 2010 (48,45 %). L'anglais, lui, ne cesse de gagner du terrain (57,2 % en 2014 contre 49,3 en 2010, au début du cursus).

2 Le Flamand excelle en français. À la création de la Belgique en 1830, le français, langue de l'aristocratie et des élites, devient langue officielle. Un mouvement flamand se construit peu à peu (la loi traçant la frontière linguistique entre en vigueur en 1963) pour répondre à cette situation, mais il n'empêche : l'histoire explique pourquoi, traditionnellement, les Flamands maîtrisent mieux le français. D'ailleurs, dans le nord du pays, l'apprentissage du français est toujours obligatoire jusqu'en dernière année du secondaire.

Cette affirmation semble prendre du plomb dans l'aile avec le temps. Lors de la dernière entrée académique, il a été démontré que la connaissance du français des étudiants flamands en première année d'université n'a jamais été aussi mauvaise. À l'université d'Anvers, les jeunes ont obtenu un score moyen de 35,9 % en français en première année, le plus mauvais résultat jamais enregistré (42,9 % en 2013).

3 Il faut être bilingue pour travailler dans les services publics. C'est loin d'être avéré... si l'on se fie aux derniers chiffres publiés, datant de 2012. On apprenait à l'époque (et dans nos colonnes) que quelque 16,8 % des fonctionnaires fédéraux francophones béné-

ficient d'une prime pour bilinguisme, preuve qu'ils ont réussi leur examen. De l'autre côté de la frontière linguistique, le pourcentage grimpe à 36 %. La différence de pourcentage accorde un peu plus de crédit à l'idée reçue n°1.

4 L'enseignement en immersion a la cote. En Communauté française, de plus en plus d'élèves choisissent l'immersion et leur choix porte volontiers sur le néerlandais. Sur près de 10.000 élèves de secondaire en immersion en 2014, un sur deux avait choisi le néerlandais comme langue cible.

Une bonne chose ? Une étude de la VUB démontrait, il y a quelques années, que les enfants francophones apprenant à lire d'abord en néerlandais maîtrisent mieux la lecture que ceux qui se lancent en français. L'apprentissage multilingue semble faire ses preuves, même si d'aucuns continuent de s'interroger sur

l'impact de l'immersion sur le développement cognitif et scolaire de l'enfant.

5 Il faut être bilingue pour travailler en Belgique. L'affirmation dépend sérieusement de l'aire géographique du travail : si une offre d'emploi sur deux réclame le bilinguisme à Bruxelles, la proportion est nettement moindre en Wallonie (15 %). Pour relativiser tout cela, des chercheurs de l'ULg rappelaient récemment qu'il existe autant de formes de bilinguisme que de bilingues : de nombreux facteurs entrent en jeu tels que la fréquence et le contexte d'utilisation, la parenté des langues parlées, la maîtrise ou encore l'âge d'acquisition. Bref : chacun peut se positionner différemment selon l'usage qu'il fait de la deuxième langue. Que ce soit à la maison, au boulot ou sur un terrain de foot. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

marché de l'emploi Cela dépend du job et de l'endroit

La connaissance du néerlandais constitue-t-elle un atout majeur sur le marché francophone de l'emploi ? « *Evidemment* », répond-on au Forem, le Service wallon de l'emploi et de la formation. Une évidence qui, pour autant, ne saute pas aux yeux quand on jette un œil sur les offres d'emploi gérées par le Forem : depuis 2009, 80 % d'entre elles n'exigent pas du postulant qu'il maîtrise une langue étrangère. Et cette proportion est stable : l'an dernier, seuls 15,2 % des offres d'emploi gérées par le Forem réclamaient la connaissance d'une autre langue que le français, 4,6 % la pratique de

deux autres langues.

« *Ce constat mérite d'être nuancé, s'empresse-t-on de préciser au Forem : plus le diplôme requis est important, plus les exigences en langue le seront* ». Ainsi, 34,7 % des offres d'emploi qui s'adressent aux diplômés de l'enseignement supérieur demandent l'usage d'au moins une langue étrangère.

Une autre langue que le français ? Soit, mais laquelle ? Le néerlandais ? Le plus souvent, oui. Si l'on tient compte de l'ensemble des offres d'emploi gérées par le Forem, 12,7 % mentionnent la connaissance du néerlandais et 10,5 % celle de l'anglais. Pareil si l'on ne retient que celles des offres qui font référence à une compétence linguistique : 62,7 % mentionnent le néerlandais, 52,1 % l'anglais, 10,5 % l'allemand. Quand l'offre demande du postulant qu'il maîtrise deux autres langues que le français, c'est le binôme néerlandais-anglais qui est le plus souvent demandé, loin devant la paire néerlandais-allemand.

Une offre sur deux à Bruxelles

Reste que certains secteurs d'activité sont, plus que d'autres, demandeurs de travailleurs bilingues ou polyglottes : « *C'est notamment le cas des industries de pointe mais aussi de l'immobilier, des activités financières et des transports* », explique le Forem. De la même façon, quatre grandes catégories profession-

nelles se signalent par leurs exigences linguistiques plus marquées : les cadres – « *la part des offres concernée par l'emploi des langues dépasse souvent les 40 %, le néerlandais et l'anglais paraissant pareillement importants pour ce genre de profil* » –, les métiers liés à l'informatique – « *l'anglais apparaît ici comme un préalable et la connaissance du néerlandais est importante puisqu'un quart des offres concernant ce secteur renseigne Bruxelles ou la Flandre comme lieu d'emploi* » –, le personnel d'hôtellerie – « *pour ces métiers, le néerlandais et l'anglais sont cités dans six offres sur dix* » –, et le transport et la logistique : ici, plus de 80 % des offres demandent la connaissance d'une langue étrangère.

A Bruxelles, ville de services géographiquement entourée par la Flandre, la connaissance des langues est autrement primordiale : ici, une offre d'emploi sur deux fait explicitement référence à des compétences linguistiques. « *Il s'agit majoritairement du français et du néerlandais, explique Sarah Thomas, responsable presse chez Actiris, sans pouvoir préciser celle qui prend le pas sur l'autre. Selon nos données, un francophone sur dix affirme avoir une connaissance exhaustive du néerlandais. C'est très peu, et cela peut constituer une partie de l'explication du taux de chômage élevé dans la région.* » ■

St.D.

naires N-VA et VLD

ANALYSE

Changement de ton

Longtemps très discret, très ve-lours, très conciliant au moins en apparence, Kris Peeters change de ton. Il a la conviction, dit-il, que son parti, le CD&V, évolue positivement au sein de la coalition suédoise, dans laquelle il réitère sa confiance. La conviction aussi qu'il a obtenu des résultats dans l'ajustement budgétaire et le tax shift, notamment en termes de prélèvements sur le capital.

Mais il ne cache pas son agacement après une négociation « très dure » avec ses partenaires, N-VA et VLD en l'occurrence. Lesquels, explique-t-il, voulaient durcir la législation sur le chômage, barrer les mesures ayant trait au capital et, cerise sur le gâteau, ont court-circuité la communication gouvernementale le 23 juillet après la conclusion de l'accord au petit matin, ce qui a nui au CD&V.

Conclusion : on va voir ce qu'on va voir. Le CD&V, qui n'a pas l'intention de se couper tragiquement de sa composante progressiste syndicale (la CSC), sera constructif mais intraitable dans la « concrétisation » des accords à la rentrée. Rendez-vous le 28 août, premier conseil des ministres.

Les experts et techniciens chrétiens-démocrates sont à l'œuvre, préparent les dossiers. Le CD&V isolé ? On le dit ? Kris Peeters

coupe court. En bon stratège, il veille à désenclaver son parti, assurant que le MR est à ses côtés, sur une ligne plus sociale, avec Charles Michel.

Kris Peeters agacé, Kris Peeters moyennement enthousiaste, à ce stade, dans sa fonction de vice-Premier, Kris Peeters concentré aussi. Très concentré. Le chrétien-démocrate ne prend pas de vacances en août. Il prépare la rentrée. « *Vigilance.* »

D.CI ET B.DY

tions sociales, les syndicats sont toujours très sensibles. Ils ont annoncé une manifestation le 7 octobre. Dans cette situation, le gouvernement devra être très clair. Concrétiser ses mesures. Montrer qu'il est toujours un gouvernement avec un souci social. Le MR et le CD&V y sont très sensibles.

Ceci aussi est très important : la réaction des employeurs. On a donné des milliards pour diminuer le coût salarial ; maintenant, c'est à eux d'engager. Le Premier ministre a dit très fort : « Jobs, jobs, jobs ! »... On a demandé aux gens un effort pour organiser la diminution du coût salarial ; maintenant, c'est aux employeurs de donner une réponse positive.

On vous sent un peu limite par rapport au gouvernement. Limite exaspéré.

Il y a une ligne à ne pas dépasser. Nous restons positifs, mais nous sommes vigilants. ■

Propos recueillis par

DAVID COPPI et BERNARD DEMONTY